

MAÇON

PRINCIPAUX RISQUES

- **PRODUITS CHIMIQUES** : allergies, brûlures ou irritations de la peau (ciment, huiles de décoffrage...).
- **POUSSIÈRES** : irritations des yeux et des voies respiratoires. L'amiante concerne davantage des travaux de démolition réalisés par des entreprises spécialisées.
- **MANUTENTIONS, POSTURES PÉNIBLES ET VIBRATIONS** : douleurs du dos, des poignets, des épaules...
- **ACCIDENTS DU TRAVAIL** : chutes de hauteur ou sur sol irrégulier ou encombré, blessures aux mains et aux pieds, corps étrangers dans les yeux, chutes d'objets, risque électrique...
- **BRUIT** : surdité.
- **EXPOSITION SOLAIRE RÉPÉTÉE** : cancer de la peau.

Quelques conseils

→ Protéger sa peau

- Porter des gants adaptés aux travaux.
- Se laver les mains avec un savon doux.
- Ne pas travailler torse nu et mettre une crème solaire efficace sur les parties découvertes.

→ Protéger ses yeux et ses voies respiratoires

- Porter des lunettes de protection.
- Porter un masque anti-poussière lors des travaux de démolition.

→ Adopter les bons gestes et postures

Pour protéger votre dos :

- Pour soulever se rapprocher le plus possible de la charge, dos droit, genoux pliés sans s'accroupir. Répartir l'effort sur les deux bras.
- Utiliser les aides à la manutention disponibles (plates-formes élévatrices de matériaux).

Pour protéger vos poignets et vos épaules :

- Éviter de maçonner au-dessus de la ligne des épaules en utilisant des plates-formes de travail.
- Utiliser des outils munis de dispositifs antivibratoires.

→ Prévenir les chutes de hauteur

- Protéger par des garde-corps les ouvertures donnant sur le vide, les trémies (passages d'escaliers, cheminées et ascenseurs) et les plates-formes de travail. Pas de plate-forme sur tréteaux.
- Lors du travail en équilibre, porter un harnais accroché à une ligne de vie.
- Le travail sur échelle n'est autorisé que s'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas de caractère répétitif. Dans tous les cas, l'échelle doit être fixée.

→ Prévenir les autres accidents

- Tenir le chantier rangé en permanence, ne pas laisser traîner de câbles, tuyauteries et outils divers, planches munies de clous...
- Éviter d'empiler des matériaux ou de les disposer de manière dangereuse.
- Protéger les ferrailles en attente.
- Organiser la circulation dans le chantier.
- Repérer et isoler les câbles électriques sous tension.
- Porter un casque et des chaussures de sécurité.

→ Protéger ses oreilles

- Porter des protecteurs individuels contre le bruit : se protéger de temps en temps c'est ne pas se protéger du tout.
- Ne pas sous-estimer le rôle du marteau comme source de bruit.

EN SAVOIR +

www.ast67.org

Pour tous renseignements complémentaires, ne pas hésiter à s'adresser à son médecin du travail

AST⁶⁷

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises